

CONTRAT DE PLACEMENT HKSERVICES

Client employeur - Personnel - Garant / Proche référent

Date : ____ / ____ / 2026	Référence : HK-____/2026
Lieu : _____	Type : Placement à temps plein

1. PARTIES

HKSERVICES

Plateforme de mise en relation et de présélection.

Site : www.hkservices.pro

Contact / WhatsApp : 0576105918

Client employeur

Nom : _____

Téléphone : _____

Adresse / quartier : _____

Personnel placé

Nom : _____

Téléphone : _____

Poste : _____

Pièce d'identité n° : _____

Garant / Proche référent

Nom : _____

Lien avec le personnel : _____

Téléphone : _____

2. OBJET

Le présent contrat encadre uniquement le placement du personnel chez le client employeur par l'intermédiaire de HKSERVICES. HKSERVICES agit comme intermédiaire de mise en relation et de présélection. Sa responsabilité prend fin dès que le personnel est placé et que son dossier est remis au client employeur. Après cette étape, HKSERVICES n'assure aucun suivi de mission. Le client employeur devient responsable du paiement du salaire, des conditions de travail, de la gestion quotidienne et de tout incident éventuel lié au personnel.

3. CONDITIONS DE LA MISSION

Poste : _____	Lieu de travail : _____
Date de début : ____ / ____ / 2026	Horaires : _____
Jours de travail : _____	Jours de repos : _____
Salaire mensuel : _____ F CFA	Salaire minimum temps plein : 75 000 F CFA

4. FRAIS HKSERVICES ET MANDAT DE PAIEMENT

Les frais HKSERVICES sont constitués de deux montants distincts : 10 000 F CFA de frais de mise en relation, payables par le client employeur avant toute présentation du personnel ; et 25 000 F CFA correspondant au service 'Profil recommandé HKSERVICES', souscrit par le personnel pour la promotion de ses services, la mise en avant de son profil sur la plateforme, la valorisation de son dossier et la mention profil recommandé.

Le personnel donne mandat au client employeur de verser les 25 000 F CFA à HKSERVICES, en son nom et pour son compte, à la fin du premier mois, au moment du paiement du salaire. Ce montant est payable une seule fois et doit être déduit du salaire du personnel. Le client employeur accepte d'effectuer ce versement directement à HKSERVICES. Ce montant ne constitue ni des frais de placement payés par le personnel, ni un service de suivi après placement.

Montant client avant mise en relation : 10 000 F CFA Date : ____ / ____ / 2026 Mode : _____

Montant Profil recommandé payé par le client pour le compte du personnel : 25 000 F CFA

Payable une seule fois, à déduire du salaire du personnel. Date prévue : ____ / ____ / 2026

5. VALIDATION DU PLACEMENT

Avant l'acceptation du personnel, le client employeur peut vérifier le dossier remis. Une fois le personnel accepté et le dossier remis, le placement est considéré comme finalisé. Après cette finalisation, HKSERVICES ne réalise aucun suivi, remplacement ou gestion de conflit lié à la mission.

6. OBLIGATIONS PRINCIPALES

Client employeur

- Vérifier le dossier avant acceptation.
- Respecter les horaires, tâches et salaire convenus.
- Payer le salaire dans les délais.
- Verser 25 000 F à HKSERVICES pour le compte du personnel, une seule fois, à déduire du salaire du personnel.
- Traiter le personnel avec respect.
- Ne pas imposer de tâches non prévues sans accord.
- Sécuriser ses objets de valeur.
- Gérer directement la mission après placement.
- Ne pas contourner HKSERVICES.

Personnel

- Fournir des informations exactes.
- Souscrire volontairement au Profil recommandé.
- Autoriser le paiement unique des 25 000 F par le client, avec déduction sur son salaire.
- Être ponctuel, sérieux et respectueux.
- Exécuter les tâches convenues.
- Garder la confidentialité.
- Prévenir le client en cas de retard ou absence.
- Ne pas abandonner le poste.
- Ne prendre aucun bien du client sans autorisation.

7. VOL, CASSE OU INCIDENT

En cas de vol, tentative de vol, disparition suspecte, casse volontaire, négligence grave, insulte, violence ou abandon de poste, le personnel reconnaît être personnellement responsable de ses actes. Après la remise du dossier et la finalisation du placement, le client employeur traite directement tout incident avec le personnel, le garant / proche référent et, si nécessaire, les autorités compétentes. HKSERVICES ne peut pas être tenue responsable des fautes personnelles commises par le personnel ou par le client.

8. GARANT / PROCHE RÉFÉRENT

Le garant confirme connaître le personnel et atteste, à sa connaissance, l'exactitude des informations fournies. Il certifie le dossier du personnel remis au client employeur et accepte d'être contacté par le client en cas de vérification, absence, abandon de poste, incident, conflit, vol présumé ou urgence. Le personnel reste personnellement responsable de ses actes.

9. NON-CONTOURNEMENT

Le client et le personnel s'interdisent de contourner HKSERVICES après la mise en relation. Il est interdit de négocier ou travailler directement ensemble dans le but d'éviter les frais HKSERVICES. En cas de contournement, HKSERVICES peut suspendre le dossier, refuser toute nouvelle mise en relation et demander la régularisation des frais applicables.

10. ACCEPTATION

Les parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté le présent contrat, y compris le mandat de paiement unique des 25 000 F CFA à déduire du salaire du personnel.

Fait à _____, le ____ / ____ / 2026.

HKSERVICES

Nom : _____

Signature et cachet :

Client employeur

Nom : _____

Mention : "Lu et approuvé"

Signature :

Personnel

Nom : _____

Mention : "Lu et approuvé"

Bon pour mandat de paiement unique et déduction sur salaire

Signature :

Garant / Proche référent

Nom : _____

Mention : "Je confirme connaître le personnel."

Signature :